

Conseil Municipal

Séance du 23 mars 2023

Compte rendu des décisions

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H35, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l’appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Sylvie FERRETE-LOPES, William MAYEUX, Caroline BREBANT, Frédéric DO CABO, Emilie DORR, Karine GRUSBKI

Excusés avec pouvoir : Latifa HASNI qui donne pouvoir à Brigitte SVITEK, Rosine GRANDIN qui donne pouvoir à Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET qui donne pouvoir à Jean Michel ROBERT, Chahinumsse AZOUZA qui donne pouvoir à Daniel DERNIAME, Absent excusé sans pouvoir : Florian CHABOD

A été désigné, comme secrétaire de séance, Mme Sylvie FERRETE-LOPES qui l’a accepté.

Sur proposition de **M. le Maire**, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité l’ajout d’une question à l’ordre du jour : le renouvellement de la convention avec l’association d’insertion Elan CES.

Le Conseil Municipal rend un dernier hommage à Madame Danielle SANNIER qui fut conseillère municipale quatre mandats.

* **Introduction de M. le Maire**

Sur proposition de **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accorde son soutien au mouvement de grève du personnel communal contre la réforme des retraites, et par solidarité ne décomptera pas les journées de grève au personnel dans le cadre de ce mouvement.

**Monsieur le Maire** : il fait le point de l’actualité municipale depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 7 février dernier. Il rappelle que la séance de ce soir, concerne, pour l’essentiel, le vote du budget primitif 2023, moment le plus important de l’année pour la commune ; le contexte national va jouer lourdement sur ce budget et il a été préparé avec beaucoup de difficultés et remercie celles et ceux qui y ont participé.

* Suivi des décisions de la séance du 7 février 2023 :

Le Conseil Municipal est informé du suivi des décisions qui ont été prises lors de la séance du 7 février 2023.

* **Avis et décision**
* Cabinet du maire
* Désignation d’un correspondant incendie et secours

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne comme correspondant incendie et secours, à la demande de la Préfecture, Mme Brigitte SVITEK.

* Désignation d’un représentant de la commune au comité de direction des Francas :

La commune étant adhérente à l’association des FRANCAS, le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne comme représentant pour participer au comité de direction de cette association, Mme Chahinumsse AZOUZA.

* Administration générale, finances, personnel
* Budget communal 2022
  + Compte administratif 2022 :

**M. le Maire** sort de la salle et la présidence est donnée au conseiller municipal le plus âgé, **M. BEGHIN**

La parole est donnée à **M. ROBERT**, adjoint au maire chargé des finances, qui présente le compte administratif 2022. Les résultats 2022 font apparaître, un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Fonctionnement | Investissement |
| Recettes | 8.595.345,94 € | 1.658.152,80 € |
| Dépenses | 7.815.665,75 € | 2.496.418,92 € |
| Résultat 2022 | + 779.680,19 € | -838.266,12 € |

**M. BEGHIN**, met au vote le compte administratif 2022 du budget communal.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, et sans la présence ni le vote de **M. le Maire**, approuve le compte administratif 2022 du budget communal.

**M. le Maire** entre à nouveau dans la salle et reprend la présidence de la séance.

* Compte de gestion année 2022

Il est présenté par **M. ROBERT**, il s’agit du compte du comptable public, qui est la réplique du compte administratif.

**M. le Maire**, met au vote le compte de gestion du comptable public.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte de gestion pour l’année 2022.

* Affectation des résultats :

La présentation est faite par **M. ROBERT**, compte tenu des résultats 2022 et des résultats des années antérieures, du besoin de financement pour la section investissement,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* Décide d’affecter l’ensemble des excédents en section d’investissement pour un montant global de **1.727.865,59 €** qui sera utilisé pour les nouveaux projets.
* Vote des taux de fiscalité

**M. ROBERT**, présente le contexte dans lequel a été élaboré le budget primitif et la nécessité, afin de continuer à proposer les mêmes services publics à la population, d’augmenter la fiscalité, qui n’a pas augmenté depuis 2019.

Après débat,

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention et un vote contre),

* Décide d’augmenter le taux de la taxe du foncier bâti, soit un taux de 45,45%
* Fixe le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 99,64%, même taux qu’en 2022
* Fixe le taux de la taxe d’habitation à 15,32% qui ne concernera que les locaux vacants et résidences secondaires, car la taxe est totalement supprimée à partir de 2023 pour les résidences principales.
* Budget primitif 2023 de la commune

Une présentation est faite orale et sur visuel par **M. ROBERT**, des éléments du budget primitif pour 2022.

Compte tenu des excédents de l’année 2022 et années antérieures, et l’affection des résultats votée, le budget primitif s’équilibre en dépenses et recettes à **11.229.671 €** soit pour la section de fonctionnement à **8.579.871 €** (+3,62%) et pour la section d’investissement à **2.649.800 €** (- 41,17%).

Le Budget prévisionnel 2023 :

* Tient compte des orientations fortes du débat d’orientation budgétaire qui a eu lieu en février dernier.
* Il tient compte de l’inscription d’une dépense multipliée par deux pour l’énergie (+ 400.000 €) vu la flambée des coûts, de la répercussion de l’inflation sur tous nos contrats, des frais de transport (augmentation entre +20 à 50%) de l’augmentation du prix du repas livré par le SIRESCO +0,30 € par repas, de l’augmentation des charges de personnel avec la répercussion de la revalorisation du point sur une année complète.
* Il tient compte du maintien de toutes les activités municipales tant dans le domaine de l’enfance et la petite enfance, des jeunes, des seniors, tant dans le domaine culturel, ateliers municipaux, évènements tels que festival, fête de la rentrée et village de Noël. Il confirme notre politique de la solidarité envers les plus démunis et envers les associations locales,
* Il confirme la non augmentation des tarifs pour notre population, tant que pour la cantine, ateliers et activités.
* Il confirme la revalorisation des tarifs de location de salles communales et liée aux augmentations électricité
* Il confirme la prise en compte pour les charges de personnel sur une année complète de l’augmentation du point (décidé par le gouvernement à la mi année 2022) et le recrutement de 20 jobs d’été.
* Il prend en compte la nécessité de contenir la masse salariale, tout en ayant à l’esprit une grande rigueur
* Pour l’investissement, le Budget Prévisionnel, prend en compte les décisions prises déjà en séance du Conseil Municipal et comprend quatre projets d’envergure : la 2ème phase de revalorisation des abords de l’église, l’aménagement des trottoirs et stationnement sur la rue de Creil, la réfection du carrefour sur la ZAET, la 1ère phase de travaux de rénovation de l’éclairage public de la zone d’activité par le Syndicat d’Energie. Il intègre également les dépenses liées à l’installation de la fibre optique pour toutes les nouvelles habitations de la commune.

Après débat,

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention), adopte le budget primitif 2023 de la commune avec l’équilibre présenté.

* Budget du lotissement Robespierre 2022
* Compte Administratif 2022

Sans la présence de **M. le Maire**, et sous la présidence de **M. BEGHIN**, conseiller municipal le plus âgé, et après une présentation par **M. ROBERT** du compte administratif du budget annexe du lotissement Robespierre,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement Robespierre 2022.

* Compte de gestion 2022

**M. le Maire**, reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal, et après une présentation du compte de gestion du comptable public, met au vote.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte de gestion pour l’année 2022.

* Affection des résultats

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide l’affectation suivante : une dépense de 57.320,81 € en section d’investissement et une recette de 20.825,33 € en section de fonctionnement.

* Budget primitif 2023 du lotissement Robespierre

Après une présentation, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le budget annexe primitif du lotissement Robespierre pour l’année 2023.

* Marché transport – Suite Commission d’Appel d’Offres

Après une présentation par **M. ROBERT**, des conclusions de l’appel d’offres sur le marché du transport, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* Approuve le contenu du marché organisé en deux lots
* Autorise M. le Maire à signer le marché avec la société Evrard/Keolis
* Déclaration sans suite pour motif d’intérêt général de la procédure de passation d’un contrat de concession de service de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires :

**M. le Maire**: explique la nécessité de déclarer sans suite pour motif d’intérêt général la procédure de passation d’un contrat de concession pour le mobilier urbain et publicitaire, des erreurs ont été commises dans la procédure, suivant le code des marchés publics.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, déclare sans suite la procédure lancée pour la passation de la concession de service de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires. Une nouvelle procédure devrait être relancée dans les meilleurs délais.

* Versement d’une subvention exceptionnelle pour les victimes du séisme qui a eu lieu en Turquie et Syrie

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide le versement d’une subvention de 1000 € pour apporter une aide aux victimes du séisme qui a touché la Turquie et la Syrie, sous forme de subvention exceptionnelle versée à :

* L’UNICEF France, pour 500 €
* Secours Populaire France pour 500 €.
* Versement d’une aide pour un voyage scolaire pour un enfant scolarisé hors Saint Maximin

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de participer financièrement, à hauteur de 20% du coût de ce voyage (soit 120 €) pour un enfant habitant Saint Maximin et scolarisé à l’extérieur.

* Adhésion à la Fondation du Patrimoine au titre de l’année 2023

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de renouveler l’adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine au titre de l’année 2023, afin de poursuivre le partenariat entamé notamment pour le projet du Baraquement souvenir.

* Renouvellement de la convention avec l’association Elan CES

Chaque année, la Commune signe une convention de partenariat avec l’association Elan CES dont la mission est la mise en place de chantier d’insertion, en lien avec le patrimoine de l’OPAC ou les parties publiques qui entourent les bâtiments.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de renouveler le partenariat avec l’association pour une intervention de 720 heures pour un montant de 9697 €.

* Dépose d’une demande de fonds de concours à l’ACSO sur le projet de la 2ème phase de revalorisation des abords de l’église

Dans le cadre du fonds de concours mis en place par l’ACSO pour les communes de moins de 5000 habitants, sur proposition de **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de déposer une demande pour une aide au titre du fonds de concours pour les travaux de revalorisation des abords de l’église, 2ème phase.

* Travaux et urbanisme
* Planification de travaux de réfection et de modernisation de l’éclairage public avec le Syndicat d’Energie de l’Oise (SE 60)

Après une présentation, le Conseil Municipal, décide de lancer la 1ère phase de planification de travaux de réfection et de modernisation de l’éclairage public avec le SE 60, au titre de 2023. Cette première partie concerne la zone d’activité (les rues des Montagnards, de la Fraternité, de l’Egalité, Olympe de Gouges et de la Bastille). Le montant des travaux s’élève à 471.071,72 €, financé par le SE 60, le département de l’Oise à hauteur de 80%. Le reste à charge de la commune est de 80.653,37 €.

* Point sur les travaux :

Le Conseil Municipal est informé des travaux réalisés et en cours.

* Avis à donner dans le cadre d’une enquête publique sur l’installation d’une usine à méthanisation sur la ville de Gouvieux

Après une présentation de **M. le Maire**, et un débat, le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis défavorable à ce projet compte tenu de l’inquiétude quant à la nuisance olfactive sur la commune à cause des vents dominants.

* Culture/sport/loisirs
* Convention de partenariat avec le théâtre de la Faïencerie :

Après une présentation par **M. BEGHIN**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les termes de la convention au titre de l’année 2023 et le montant de la subvention d’un montant de 22.500 € et autorise **M. le Maire** à signer la convention. Il est nécessaire de prévoir la communication sur les tarifs réduits accordés aux habitants de Saint Maximin sur l’ensemble des spectacles proposés par le théâtre de la Faïencerie.

* Social
* Goûter des seniors du 12 avril 2023

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, est informé de la programmation pour ce goûter : visite du domaine de Chaalis et goûter dans la salle de l’Orangerie.

L’ordre du jour étant épuisé, **M. le Maire** clôt la séance à 22H50